

PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 16 septembre 2025 à 19h30
à la salle du conseil municipal

Date de convocation : mardi 9 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de RAMASSE, également convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Christian PASSAQUET, Maire de Ramasse.

Etaient présents

Mmes et Mrs, AMOUROUX C., M. BLACHE, BORGET J-P., BUIRET C, GUILLEMOT C, JOLY A., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

Était Excusé : néant

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mr Alain JOLY est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil, en date du 3 juin 2025.

Ce compte-rendu n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- Mandat de déplacement spécial élus 29 octobre 2025
 - Crèche de Simandre sur Suran
 - Tableau des emplois **Délibération n° 2025-05-01**
 - Convention Maison de la Musique de La Vallière **Délibération n° 2025-05-02**
 - Convention corps en mouvement **Délibération n° 2025-05-03**
 - Adhésion SIEA Convention groupement de commandes
 - Délégations du maire
 - Compte-rendu des commissions
 - Questions diverses
-

Mandat de déplacement spécial élus 29 octobre 2025

Les élus concernés par la visite du Sénat et de l'Assemblée nationale à Paris le mercredi 29 octobre, suite à l'invitation de Monsieur le Député Xavier Breton et de Monsieur le Sénateur Patrick Chaize, souhaitent à la majorité, après discussion, prendre en charge, chacun, à titre personnel, le billet de train, malgré le financement budgétaire proposé, par Monsieur le Maire Christian PASSAQUET, sur la ligne mission de déplacement des élus.

Crèche de Simandre

Mme Aude UGINET, chargée, par Grand Bourg Agglomération de la direction du projet crèche vallée de l'Ain et du Suran, sur la commune de Simandre sur Suran, est venue présenter le dossier aux conseillers municipaux. Ce projet amène à finaliser une convention, lors d'un prochain conseil municipal, entre les différentes communes concernées. Cette présentation a fait l'objet d'une concertation préalable et amène à une réflexion des élus, sur les charges envisagées et les modalités de financement pour la commune de Ramasse, de ce nouveau service pour les jeunes parents.

Tableau des emplois

Monsieur le Maire présente : conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En vertu de l'article L2122-19-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Maire de nommer un agent aux fonctions de secrétaire de mairie ; dès lors il convient de préciser la nature des fonctions des emplois du service administratif.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET					
Au 01/01/2026					
Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Quotité	Nature des fonctions
Service Administratif	Adjoint Administratif et Rédacteur territorial	C et B	1 1	17.50/35ème 16/35ème	Assistant administratif Secrétaire général de mairie
Service Technique	Adjoint technique	C	1	14/35ème	Agent technique polyvalent

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications apportées au tableau des emplois et des effectifs pour préciser les missions des postes du service administratif ; précise que ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2026. Le poste de secrétaire de mairie restera basé sur 16/35eme.

Subvention aux associations : Participation financière maison de la Musique de la Vallière

Considérant la demande de participation financière pour l'année 2025 émanant de la Maison de la musique de la Vallière, représentée par sa présidente Mme Maryse Flochon, dont le siège social est situé sur la commune de Ceyzériat ; suivant la convention de financement établit avec Grand Bourg Agglomération, visant à favoriser les interventions en milieu scolaire, vu le budget primitif de l'année 2025 et notamment la somme de 991 euros inscrite sur le chapitre 65, sur proposition de son Maire Christian PASSAQUET, qui décide d'allouer un montant total de **991 euros** à la Maison de la Musique de « La Vallière ».

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à la majorité décide d'allouer une participation financière pour l'année 2025 à la Maison de la musique de La Vallière, représentée par sa Présidente Mme Maryse Flochon, dont le siège social est situé sur la commune de Ceyzériat ; suivant la convention de financement établit avec Grand Bourg Agglomération. Cette somme sera imputée sur le chapitre 65 du budget communal.

Convention 2025-2026 « corps en mouvement » pour l'utilisation de la salle polyvalente pour des cours de danses et gymnastique

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de convention annuel, du 4 septembre 2025 au 2 juillet 2026, entre la commune de Ramasse et l'association « Corps en mouvement », pour l'utilisation de la salle polyvalente pour des cours de danses et de gymnastique les mercredis de 18h30 à 22h et les jeudis de 16h30 à 22h. Le tarif de la location de la salle est fixé à 45 euros par mois, soit 450 € pour l'année scolaire 2025-206 à régler, en une fois avant le 1er décembre 2025, pour toute la durée d'utilisation de la salle du 5 septembre 2025, au 2 juillet 2026.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de convention annuel de l'association « corps en mouvement » pour l'utilisation de la salle polyvalente les mercredis de 18h30 à 22h et les jeudis de 16h30 à 22h pour des cours de danses et de gymnastique du 4 septembre 2025 au 2 juillet 2026 au tarif de 45 € par mois, soit 450 euros pour l'année scolaire 2025-2026 à régler en une fois avant le 1er décembre 2025, pour toute la durée d'utilisation de la salle de la présente convention.

Adhésion SIEA Convention groupement de commandes IRVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition d'adhésion avec le SIEA à une convention, groupement de commandes IRVE, (Infrastructure Recharge pour Véhicules Electriques). **Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après discussion, estime que cette proposition n'est pas intéressante pour la commune, et décide à la majorité de ne pas adhérer au groupement de commande IRVE.**

Délégations du Maire :

Monsieur Le Maire présente le devis d'intervention pour l'entreprise Bernard PERRIER pour l'élagage et le fauchage des routes et chemins communaux : 1615 euros pour le mois de septembre.

Compte-rendu des commissions

- **Conseil municipal Jeunes** : Madame Christiane BUIRET explique qu'à la rentrée, compte tenu des prochaines élections municipales prévues début 2026, n'a pas été reconduit pour ce mandat. Toutefois, il est précisé par Mme Caroline AMOUROUX que les enfants de la commune pourront continuer à être sollicités pour les diverses commémorations.
- **CCAS** : Mme Christiane BUIRET présente l'activité de la commission : deux réunions ont été organisées en juin et septembre pour mettre en place les activités du programme d'animation de la Semaine bleue (semaine nationale des retraités et de personnes âgées). Cette année les activités seront axées sur le thème de la lecture pour tous, elles se dérouleront à la salle Polyvalente de Ramasse le samedi 4 octobre, en partenariat avec les CCAS de la vallée et les bibliothèques municipales. Une conférence sur « Les bienfaits de la lecture » est également prévue le lundi 15 décembre.
- **Communication** Madame Caroline AMOUROUX explique que la commune a fait le choix cette année, d'offrir des plantes (rosiers) aux familles ayant accueilli la naissance d'un enfant en 2025, 3 pour l'instant. Des chaussons tricotés bénévolement par une personne du club de l'amitié, Madame Simone Piguet, pourront être également être offerts aux enfants de ces familles.

Questions diverses

Cérémonie du 11 novembre : Les élus sont invités à participer à la préparation, en amont et au déroulement de cette cérémonie commémorative de l'armistice 14-18, programmée à 11h45 cette année.

Repas des ainés : Mme Christiane BUIRET présente le devis du traiteur choisi pour le repas des ainés le 23 novembre à la salle des fêtes. Le choix s'est porté vers le même traiteur que l'année précédente qui avait donné toute satisfaction. L'animation musicale sera réalisée par Monsieur Christian CAILLE et Mme Chantal CAILLE.

Convention RASED : Une convention avec ce réseau (Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés, avec psychologues, enseignants spécialisés) est toujours en cours de préparation par les différentes communes disposant du dispositif, pour une aide financière à la commune de Villereversure (161 élèves à la dernière rentrée) qui accueille les intervenants. Cette aide financière pour la logistique (matériel, papeterie, entretien des locaux) est estimée à 1 euros / élève. L'ensemble des conseillers municipaux est favorable à cette aide.

Eglise Sainte Maxime : Monsieur Jean-Pierre BORGET présente les travaux réalisés par l'entreprise BODET sur le clocher de l'église Sainte Maxime qui depuis plusieurs mois n'était plus à l'heure : Deux nouvelles horloges ont été installées et les cloches ont pu être remises à l'heure. Le contacteur du carillon a été remplacé. Il précise que les anciennes horloges ont été conservées et seront installées en décoration à la mairie.

AGEK : L'association AGEK a sollicité la commune pour créer une cheminée d'aération chemin des Monthioux, les travaux ont été réalisés le dimanche 14 septembre, Monsieur le Maire évoque s'être rendu sur le site pour effectuer l'état des lieux.

Elections municipales : Monsieur le Maire explique que les dates officielles ont été annoncées par la Préfecture : ce sera les week-ends des 15 et 22 mars 2026, la parité reste une obligation, la commune aura la possibilité d'avoir jusqu'à 13 élus.

Tarification salle des fêtes au 1^{er} janvier 2026 : Mme Caroline Amouroux se propose de réaliser un nouveau tableau de tarification (anciens tarifs fixés en 2020), avec une augmentation proposée par l'assemblée à hauteur de 20%, à l'arrondi.

Nouveaux bacs de tri hors foyers : Monsieur le Maire explique suite à la loi AGEC prévoit la généralisation d'ici fin 2025 du geste de tri en permettant aux usagers de trier en dehors de leurs foyers. Dans cette perspective, Grand Bourg Agglomération propose un accompagnement avec différents équipements adaptés aux différentes typologies de lieux, ils peuvent être partiellement financés à l'acquisition. Les élus après discussion n'envisagent pas ces acquisitions, car il n'y a pas de besoins identifiés sur la commune de Ramasse.

Cérémonie des vœux 2026 Monsieur le Maire annonce la date de la cérémonie des vœux 2026 : le vendredi 9 janvier à 19h.

La séance est levée à 22h50

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 9 décembre 2025 à 19h30

Le Maire,
Christian PASSAQUET



Le secrétaire de séance,
Alain Joly

